

# Bureau Fédéral

## Réunion du 26 juillet 2019, audioconférence

---

Présents : Jean-Pierre SIUTAT – Président.

Mme Stéphanie PIOGER.

MM. Christian AUGER, Thierry BALESTRIERE, Jean-Pierre HUNCKLER, René KIRSCH, Paul MERLIOT, Yannick OLIVIER, Alain SALMON et Gérald NIVELON.

Excusés : Mmes Catherine GISCOU et Nathalie LESDEMA

MM. Pierre DEPETRIS, Philippe LEGNAME,

Assiste : M. Alain CONTENSOUX (DTN-DG)

### 1. Ouverture par le Président

- a. Jean-Pierre SIUTAT fait un retour sur l'Euro U20M. La 4<sup>ème</sup> place obtenue est un bon résultat compte-tenu de la défection de certains joueurs majeurs. Il salue le travail de Jean-Aimé TOUPANE qui a difficilement constitué une équipe. Le niveau de cette compétition est très élevé, et par exemple, la Serbie descendra en groupe B. Il revient sur la polémique sur le forfait de Kylian HAYES que la Commission Fédérale de Discipline vient de sanctionner.

### 2. Présidence

- a. Point à l'international
  - i. Rappel des résultats des équipes qui ont performé sur les compétitions européennes.
  - ii. Début de la préparation de l'équipe de France masculine semaine prochaine
  - iii. Attribution de l'organisation de l'Euro Féminin 2021 ; évènement à réussir sur les plans sportif et financier. Voir quelle aide la FFBB peut obtenir du gouvernement, stratégie à mettre en œuvre pour réussir et remplir l'Accor Hôtels Arena.
  - iv. Opportunité d'organiser le TQO Féminin en France (6 au 9 février 2020). Facteur de chance supplémentaire pour la qualification si nous organisons cette compétition. Demande faite à FIBA Europe d'avancer les dates des journées prévues d'Euroleague et d'Eurocup pour sécuriser la préparation des six équipes nationales européennes. Demande aux autres pays européens de libérer le week-end précédant la compétition. Le gouvernement a été sollicité, sans son soutien financier, impossible de l'organiser. Candidature à déposer pour octobre 2019.
  - v. Alain CONTENSOUX annonce un accord de financement Euro 2021 3x3 à hauteur de 20% du budget par le GESI.
- b. Candidatures Circuit Pro 3x3
  - i. Réunion de travail ce jour avec Pierre FOSSET et André SALAGNAC. Agenda de travail en place. Candidats à ce jour : Fos Provence Basket, Jeanne d'Arc Dijon, Strasbourg IG, Poitiers Basket 86, Jeanne d'Arc Vichy-

Clermont Métropole Basket, SPO Rouen, Toulouse BC, Toulouse MB, Association Sportive de la Chapelle Saint-Aubin et Orléans Loiret Basket.

- ii. Proposition de maintenir ces candidatures, en demandant plus de précisions sur Toulouse BC et Toulouse MB et Association Sportive de la Chapelle Saint-Aubin

Accord du Bureau Fédéral

- iii. Jean-Pierre SIUTAT évoque la piste d'une équipe Pôle France Yvan MAININI U23, en partenariat éventuel avec une commune en périphérie de Paris. Finalisation de ce projet à présenter, par la Direction Technique Nationale, au plus tard au Bureau Fédéral de janvier 2020.

### 3. Délégation aux Affaires Juridiques et Institutionnelles

#### a. Dossiers de conciliation CNOSF

##### i. Deux dossiers au CNOSF

1. Cherbourg : à *priori* le CNOSF devrait proposer au club de s'en tenir à la décision de la chambre d'appel. Attente de la notification.
2. Charleville : saisine tardive du CNOSF par le club, qui sera reçu le 1<sup>er</sup> août. Attente de la proposition du conciliateur obligatoire pour la constitution des poules de NM1 et NM2.

### 4. Délégation Compétitions & Vivre Ensemble

#### a. Composition des poules de championnat de France

- i. Alain SALMON explique les travaux menés avec deux scénarii pour NM1 et NM2, suivant le résultat du CNOSF pour Charleville. Poules de NM3 finalisées.
- ii. En NF1 et NF2 et NF3 rien à signaler, la FFBB a répondu à la quasi-totalité des demandes des clubs. Pour la N3, assouplissement de la règle du nombre de 6 équipes maximum de la même Ligue dans la même poule. En effet, sur certains territoires il aurait été difficile, voire impossible d'obtenir une cohérence économique et géographique.
- iii. Le calendrier est produit pour LFB et LF2, réunion d'harmonisation prévue semaine prochaine

Après discussion, le Bureau Fédéral décide :

Publication des calendriers féminins et NM3 d'ici fin juillet  
Publication des calendriers NM1 et NM2 après prise en compte de la proposition de conciliation concernant Charleville

### 5. Trésorerie

- a. Informations générales présentées par Jean-Pierre HUNCKLER :

- i. Mardi réunion définitive pour finaliser le compte de résultat de la saison 2018-2019.
  - ii. Plusieurs clubs ont sollicité la FFBB pour étaler le paiement d'amendes dues à la FFBB. Après discussion, le Bureau Fédéral ne valide cet étalement. Les clubs devront s'acquitter du montant dû dans les délais demandés. La FFBB va mettre en place un suivi plus strict du paiement des factures par l'ensemble des clubs.
  - iii. Les devis ont été signés avec les prestataires pour le remplacement de nos serveurs informatiques.
  - iv. Une communication va être réalisée à l'attention des clubs de NM1 pour expliquer le contenu du forfait financier. Celui-ci n'est pas uniquement un forfait arbitrage, mais comprend d'autres prestations pour les clubs participant à ce championnat. D'autre part, à l'appui de l'expérience de cette première saison de la formule en NM1, des directives vont être établies sur les critères de désignation des arbitres.
- b. Demandes de dérogations des Comités sur les montants des parts départementales mutation

- i. Jean-Pierre HUNCKLER expose les demandes de dérogation portées par des comités départementaux sur le montant des parts mutations.

1. Le Comité de Dordogne sollicite le maintien, à l'identique, des montants de la saison 18-19.

Après échanges, le Bureau Fédéral décide :

- |  |
|--|
| <ol style="list-style-type: none"><li>a. Refus de parts départementales sur catégories U10 à U13</li><li>b. Obligation de respecter les directives fédérales sur les autres catégories</li></ol> |
|--|

2. Le Comité de Savoie sollicite l'application de montants qui dérogent aux directives fédérales.

Après échanges, le Bureau Fédéral décide :

Obligation de respecter les directives fédérales. De nouvelles dispositions financières seront à présenter aux clubs lors de la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra en septembre pour modifier les statuts du Comité.
---

3. Le Comité de l'Oise sollicite l'application de montants, supérieurs à 20€, mais qui respectent les directives de la FFBB

Accord du Bureau Fédéral
--------------------------